

OCTOBRE 2017 : POUR LE 5.02A, LE PRIX EUROPEEN S'APPLIQUE

OCTOBRE	Sorte 5.02A	Sorte 1.05A	Sorte 5.03A
Prix France	79.01 €	100.48 €	10,00 €
Prix Européen	85.45 €	97.16	

Pour la première fois depuis longtemps, le prix européen de la sorte 5.02A est supérieur au prix français
En conséquence, c'est ce prix qui sera retenu pour octobre dans le calcul du prix trimestriel.

Rappelons qu'au terme de l'offre de reprise de REVIPAC, le prix de reprise mensuel pour les sortes du standard 1 est un prix de reprise européen calculé sur la base de mercuriales, PPI, EUWID, Copacel et prenant en compte 100% de la valeur de référence.

Le prix France, issu du seul relevé Copacel, se substitue au prix européen, chaque fois qu'il lui est supérieur. En cela il constitue toujours un prix de base pour les collectivités.

PRIX MINIMUM GARANTIS : COMPRENDRE LA VARIANTE

Proposée formellement dans le prochain contrat de reprise « Option Filière » cette variante de l'offre standard est accessible à toutes les collectivités territoriales qui le souhaitent et décident de s'engager pour 5 ans avec REVIPAC (voir site). Pour les autres, l'option standard telle qu'elle existe actuellement s'appliquera.

Offre Variante (pendant 4 mois consécutifs)		
Sorte 5.02A	Sorte 1.05A	Sorte 5.03A
80€ / Tonne	100€ / Tonne	10€ / Tonne

Cette option permet de mieux couvrir les collectivités en cas de retournement de marché en proposant un prix minimum renforcé pendant une période de 4 mois consécutifs.

Si elle peut paraître limitée dans le temps, la garantie de prix minimum renforcée ne s'arrête qu'au terme de 4 mois consécutifs et est « rechargeable » : En effet, au terme d'une période de 4 mois consécutifs supérieurs au prix planchers, la garantie de 4 mois consécutifs est à nouveau ouverte. En cas d'épuisement de la garantie (après 4 mois consécutifs), la garantie de l'offre standard s'applique si nécessaire (voir conditions et détail sur le site).

- **15 NOVEMBRE 2017 : LA CHINE CONFIRME, ELLE NOTIFIE SA DECISION A L'OMC**

La Chine a fixé à 0.5% le taux d'impuretés autorisé dans le cadre de l'importation des produits papiers et cartons à recycler.

Elle signifie ainsi clairement qu'elle souhaite désormais ne recevoir que des produits de qualité et non plus des mélanges au contenu fibreux variable et incorporant un taux important de matières impropres qui sont autant de déchets fatals qu'elle aurait à éliminer.

Avec ce taux d'impuretés si bas, à mettre en parallèle avec les 3% retenus au niveau européen, et en état actuel des modes de collecte et de tri, peu de tonnages de déchets d'emballages du circuit municipal passeront le barrage érigé par les chinois. Le pays ne pourra plus servir d'exutoire aux produits peu qualitatifs collectés en mélange.

En conséquence, outre les perturbations de marché, déjà constatées depuis deux mois suite à une première annonce concernant l'arrêt des importations des sortes en mélange, il est à prévoir qu'un certain volume de tonnages ne parte plus vers la grande export mais reste désormais sur le territoire français pour y être recyclé.

Le choix de Revipac en faveur d'une véritable économie circulaire et d'une réutilisation maximale de la matière prend tout son sens. En effet, Revipac a choisi dès l'origine de favoriser la réutilisation de la matière et à fixer un cahier des charges assoupli permettant l'acceptation de produits conformes aux standards avec 5% d'impropres.

- **BAREME AMONT ET ECO MODULATION : LE MALUS EMBALLAGES IMPRIMES AVEC DES ENCRE A BASE D'HUILES MINERALES**

L'utilisation du « recyclé » dans la fabrication d'emballages pourrait être restreinte par la problématique des huiles minérales.

Ces substances trouvent leur origine pour une large part dans les encres, principalement celles utilisées pour l'impression des produits graphiques (journaux, magazines...).

Outre la pénalité de 10% prévue dans le barème amont en cas d'obstacle à la recyclabilité, la présence d'huiles minérales pourrait faire l'objet bientôt d'une réglementation spécifique.

N.B. : REVIPAC ne garantit pas la reprise d'emballages et de produits graphiques en mélange, ces derniers contaminants la boucle de recyclage emballage.

- **DECOUVRIR L'OFFRE FILIERE DE REVIPAC EN 60 SECONDES CHRONO**

Pour présenter son offre de reprise aux collectivités territoriales, REVIPAC a réalisé un court film d'introduction en motion design. Pour le visionner, rendez vous à l'adresse suivante :

<http://www.revipac.com/sites/default/files/videos/original/Revipac HD.mp4>